



BULLETIN MUNICIPAL N°28 - DÉCEMBRE 2021

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle + cuisine	140 €	175 €	165 €	205 €	230 €	290 €
Réunions	0 €		100 €		100 €	
Chauffage / Clim	35 €*	70 €*				
Vaisselle	Gratuit		40 €		40 €	
Ménage	Forfait de 60 euros					
Caution	400 € (salle) + 60 € (ménage)					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

*uniquement pour les locations gratuites.

CANTINE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS	EXTERIEURS
	1 jour	2 jours	Week-end	Week-end
Salle	Gratuit		70 €	100 €
Vaisselle			10 €	10 €
Ménage	Forfait de 30 euros			
Caution	200 €			
Arrhes	30 % du montant total de la location			

ETAT-CIVIL :

Décès : Denise DARNAJOUX le 22 octobre
Pascal PASQUET le 31 octobre
Gilbert PASQUET le 3 novembre



COLLECTES DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2022 :

- Mercredi 19 janvier**
- Mardi 19 avril**
- Mercredi 31 août**
- Mercredi 30 novembre**

Il est indispensable de s'inscrire une semaine avant la date. Les personnes non inscrites ne seront pas collectées.

[Edito](#)

L'année se termine une nouvelle fois sur une situation sanitaire qui ne nous laisse que de mauvaises images. En effet, si la quatrième vague à laquelle je faisais allusion en juin dernier n'a été que brève pour ne pas dire inaperçue, la cinquième, que personne n'attendait est bel et bien là. Ce covid continue inlassablement sa circulation, touchant cette fois davantage les adultes dans la force de l'âge. Si au cours de l'année les périodes d'amélioration ont permis quelques festivités familiales ou amicales, des animations diverses, et surtout un espoir de retour à la normale pour nos entreprises fragilisées par les confinements, la fin de l'année laisse perplexe. Cette pandémie nous rappelle l'humilité que l'homme doit avoir face aux aléas de la vie.

Après hésitations, nous avons décidé de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés, ni le Noël des enfants en cette période trop incertaine. Un colis sera distribué aux personnes de plus de 65 ans, et une place de cinéma ou un cadeau en fonction de l'âge sera offert aux enfants de moins de 11 ans. Nous avons, tout comme en début d'année, pu organiser une séance de vaccination groupée pour les personnes éligibles à la troisième dose. Au vu des dernières annonces, chacun va être invité à avoir cette troisième dose, nous resterons attentifs à vos demandes selon nos possibilités.

J'en appelle toutefois au sens du civisme pour les associations et les particuliers utilisant la salle polyvalente qui doivent impérativement contrôler les pass sanitaires des participants. Il en va de la responsabilité des organisateurs et de la santé de tous.

J'espère cependant pouvoir vous retrouver pour la cérémonie des vœux en janvier.

La municipalité a tout de même continué son travail avec, toutefois, un certain nombre de réunions à huis clos. Ainsi, les travaux de voirie programmés ont été réalisés, le city park est en cours d'installation sur le court de tennis, et lors des périodes pluvieuses, les employés communaux poursuivent la rénovation de l'étage de la mairie.

Cependant, l'avancement des travaux en régie risque d'être moins performant pendant quelques semaines, car Florian, recruté suite au départ de Jean-Louis a démissionné de son poste pour une affectation plus proche de son domicile. J'en profite pour lui souhaiter bon vent dans son futur emploi. Nous avons pu recruter son remplaçant, actuellement en poste à la ville de Bellac, qui a demandé sa mutation vers notre commune. Son départ de Bellac nécessitant le recrutement d'un nouvel agent, retardera certainement son arrivée à Blanzac, même si Mr le maire de Bellac m'a assuré faire son possible pour le libérer au plus vite, et je l'en remercie au passage.

Pour les autres travaux, ENEDIS termine le démontage des anciennes lignes aériennes, mais va très prochainement débiter la création de la ligne de raccordement des futures éoliennes au poste source de Madère (Bellac). Quant à nos éoliennes, les travaux de voirie sont programmés pour début 2022, et le montage des aérogénérateurs en fin d'année.

Enfin pour en terminer sur les chantiers à venir, la fibre va arriver chez vous en 2022. En effet, les travaux d'installation portés par le syndicat Dorsal vont être lancés en début d'année avec une partie en souterrain et une partie en aérien. Normalement les foyers pourront être raccordés en fin d'année prochaine.

Pour les projets communaux, nous sommes en attente de devis afin de mettre en conformité le réseau de défense incendie. Ceci prendra probablement plusieurs années, mais reste indispensable. Des travaux de voirie sont programmés, ainsi que l'isolation des bâtiments communaux.

Je vais terminer là en vous souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, même si elles risquent à nouveau d'être perturbées.

La date prévisionnelle des vœux est fixée au vendredi 7 janvier 2022, en fonction de la situation sanitaire du moment, comme je le citais précédemment. J'espère pouvoir vous y retrouver nombreux, mais je vous présente tout de même par avance mes vœux de santé et bonheur.

L'équipe municipale et moi-même restons naturellement à votre disposition pour toute demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de moi-même, des conseillers municipaux ou du secrétariat.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Pierre ROUMILHAC



ECO-POINTS: l'incivilité encore et toujours !!!

Nous avons constaté par 2 fois déjà un dépôt sauvage à l'éco-point situé aux Gâtines. En effet, il y a un mois les agents communaux ont ramassé plus d'une vingtaine de bombonnes à bières vides (photo ci-dessous) et tout récemment une douzaine.

Nous vous rappelons que les éco-points ne sont pas des déchetteries et par conséquent chaque infraction constatée peut faire l'objet d'un dépôt de plainte, ce qui a été le cas pour les bombonnes.

Aussi, afin que les responsables soient sanctionnés, et que les bons citoyens ne soient pas pénalisés pour les mauvais, nous vous demandons de bien vouloir signaler à la mairie tout acte que vous jugerez contraire à la bonne utilisation des éco-points. Il y a déjà eu deux dépôts de fûts à bière... jamais deux sans trois !!!

N'y voyez pas là de la délation mais plutôt une preuve de civisme qui permettra à chacun d'utiliser les éco-points dans de bonnes conditions.



Projet éolien de la Lande

Toutes les autorisations administratives nécessaires sont obtenues pour la réalisation du parc éolien.

Le modèle définitif d'éolienne qui sera installé a été sélectionné cet automne. Il s'agit de l'éolienne N131 du turbinier Nordex. Elles auront chacune une puissance de 3MW.

La production attendue du parc éolien sera d'environ 28 800 MW/h. Le parc éolien de La Lande permettra ainsi chaque année une économie d'environ 1 319 tonnes de CO2 par rapport aux émissions moyennes du parc de production électrique français. Cette production permettra aussi de produire chaque année l'équivalent de la consommation d'électricité de 7 850 foyers (hors chauffage).

Durant toute sa durée de vie, le parc éolien soutiendra l'économie locale. La fiscalité induite par celui-ci et perçue par la commune sera de l'ordre de 38 000 €/an.

Le parc éolien de La Lande dispose d'une solution de raccordement sur le poste source de Bellac. Un démarrage prévisionnel du chantier avec la phase de voirie et réseau divers est envisagé pour début 2022. La mise en service du parc éolien devrait intervenir à l'été 2023

(ces dates étant encore susceptibles d'être modifiées).



Inscription immobilier / terrain

Une rubrique concernant l'immobilier est en cours de réalisation sur le site internet. Si vous avez une maison à louer ou à vendre, un terrain à bâtir disponible, contactez le secrétariat, si possible avec des photos et la personne à contacter afin que nous puissions insérer ces renseignements.

Nous avons beaucoup de demandes en mairie pour l'immobilier, mais nous ne pouvons pas toujours répondre car nous ne savons pas forcément ce qui est disponible.

Vous avez des questions ?

Pour connaître vos droits ou effectuer vos démarches (état civil, urbanisme, santé, travail, justice...), vous pouvez vous rendre sur service-public.fr, site officiel de l'administration française.

Bulletin municipal de Blanzac N° 28 Décembre 2021

Mairie de Blanzac
Tél : 05 55 68 71 63
mairie.blanzac@gmail.com
www.blanzac.com

Directeur de publication : Roumilhac Pierre

Rédaction / Maquette : Mairie de Blanzac

Impression : Mairie de Blanzac

Tirage : 300 exemplaires

Photos : Mairie de Blanzac

Le bulletin municipal est consultable sur le site internet de la commune www.blanzac.com

CLUB DU 3^{ème} AGE

Après 2020, l'année 2021 a été, elle aussi, compliquée et le reste encore.

Cependant, avec beaucoup de plaisir, nous avons organisé un premier après-midi récréatif le 1^{er} juillet puis un second le 24 septembre. Chacun a pu choisir son activité : pétanque, belote, petit loto... dans la salle polyvalente et bien-sûr n'oublions pas le goûter !

Nous remercions Monsieur le Maire pour la gratuité de la salle.

Le mardi 14 septembre, un voyage en Charente-Maritime a été réalisé : visite d'une exploitation viticole avec dégustation pineau/cognac (Logis de Folles Blanches à Chaniers) puis repas au moulin de la Baine à Chaniers (très bonne table) et enfin croisière commentée sur la Charente de Chaniers à Port d'Envaux (28km). On s'est vraiment senti revivre !

Le 6 novembre, c'était le repas annuel du Club. La participation était plus faible : en 2 ans, les adhérents ont vieilli ! Certains sont décédés, en EHPAD, malades ou très fatigués. « Chez Boulette » était le traiteur et Mario l'animateur. C'était bien.

Pour l'instant, nous continuons nos goûters et espérons pouvoir organiser notre Super Loto du 12 décembre.

Les colis de Noël pour nos plus âgés seront, bien sûr, distribués comme l'an passé.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous une bonne fin d'année et de bonnes fêtes. Prenez soin de vous !

L'Assemblée Générale se tiendra le 14 janvier 2022.

ACCA

Le 16 juillet 2021 a eu lieu l'assemblée générale de l'association.

Ordre du jour :

- compte rendu de la précédente assemblée, compte rendu financier, approuvés à l'unanimité,
- mise en place de la nouvelle réglementation pour la saison 2021/2022.

Le nombre de chasseurs reste stable.

Sangliers, cervidés, lièvres sont toujours présents sur notre territoire.

L'ACCA remercie tous les propriétaires du droit de passage sur leur terrain.

Vu le contexte sanitaire, en 2021, aucune manifestation n'a eu lieu. Cependant, l'Acca espère pouvoir organiser de nouvelles animations en 2022.

Joyeuses fêtes de fin d'années à tous.

Le bureau.

COMITE DES FETES



Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous avez pu le constater, l'année 2021 n'a malheureusement pas été plus festive que 2020 et nous n'avons pas pu animer notre commune comme nous l'aurions souhaité.

Cette année nous avons décidé d'organiser à nouveau le réveillon de la Saint Sylvestre, mais malheureusement nous avons été contraints de l'annuler en raison des conditions sanitaires.

Début 2022, nous organiserons l'assemblée générale du Comité des Fêtes avec cette fois-ci les élections pour le renouvellement du bureau du Comité des Fêtes et nous profitons de ce petit article pour vous solliciter afin de venir nous rejoindre dans l'association.

Dans le bulletin municipal de décembre 2020, nous avons évoqué des projets innovants pour 2021 qui malheureusement n'ont pas pu voir le jour.

Mais nous espérons très sincèrement pouvoir les réaliser en 2022.

Nous aborderons tous ces projets lors de l'assemblée générale dont nous communiquerons la date dans la presse ainsi que sur le site de la mairie. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre

Vous pouvez également nous contacter sur notre adresse mail comitedesfetesblanzac@gmail.com.

En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau,

Mot des conseillers départementaux

département
Haute-Vienne

Madame, Monsieur,

En premier, nous tenons à vous adresser nos remerciements pour la confiance que vous avez exprimée à notre binôme le 27 juin 2021, en nous qualifiant du meilleur score des 21 cantons du département.

Notre canton est un des plus vastes de la Haute-Vienne avec ses 22 communes -chacune a sa particularité- et nous assurons le contact au plus près des élus et des habitants en poursuivant nos permanences mensuelles et si possible en de nouveaux lieux.

Si la crise sanitaire que nous avons vécue a permis de valoriser atouts et solidarités du territoire, nous avons bien conscience cependant de nos fragilités et rappellerons à notre collectivité ses engagements :

- vers la jeunesse et le monde associatif,
- vers les seniors et leurs aidants,
- vers une agriculture de proximité respectant la transition écologique,
- vers l'égalité des chances et l'aide aux investissements des communes et des acteurs socio-économiques.

Elus de proximité, femme et homme de convictions, avec nos remplaçants Hélène PENOT DUBIARD (Compreignac) et Didier BOURDIER (Val d'Issoire), nous continuons à être le relais des intérêts du canton de Bellac auprès des instances départementales.

Avec une santé préservée, nous vous souhaitons ainsi qu'aux vôtres une excellente année 2022.

Patricia MARCOUX LESTIEUX

Stéphane VEYRIRAS



City park en cours de construction

Horaires du secrétariat :

Lundi, Mardi, Vendredi :
9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi : 9 h - 12 h

Le port du masque est obligatoire.

Congés annuels du secrétariat :

24 décembre au 02 janvier 2022.

La voirie

Les travaux de voirie programmés pour 2021 viennent de se terminer avec la réfection des trottoirs et de la voirie du lotissement de Gattebourg, ainsi que la partie de la rue des acacias entre la rue de la mairie et le numéro cinq. Deux entreprises ont réalisé ces ouvrages : Massy TP pour la partie trottoirs et Colas pour la voirie. Du point à temps a également été mis en œuvre sur diverses routes communales par l'entreprise Techniroute.

L'entretien des buissons de la voirie est en cours par l'entreprise Bourdache comme chaque année.

Pour l'année prochaine le programme concerne la rue des acacias de la mairie à la D1, ainsi que le village de Chez Mistre. Des fossés seront curés, et de l'élagage sera à prévoir sur diverses routes.



La fibre

Les travaux de pose de fibre jusqu'à chaque maison (FTTH = Fiber To The Home ou fibre jusqu'à la maison en français), avec DORSAL (syndicat régional chargé du déploiement de la fibre optique) vont démarrer début 2022, sur une durée prévue d'environ 6 à 8 mois. Une nouvelle armoire de distribution sera installée sur la place de l'église, et une ligne principale sera déployée depuis le nœud de raccordement optique (NRO) qui est situé à Bellac à proximité du magasin Gamm vert jusqu'à cette armoire. De ce point repartiront les lignes en direction de chaque habitation, soit par voie aérienne (de nouveaux poteaux seront plantés), soit en souterrain lorsque des gaines permettront cette opération. Par la suite, après une période de test des lignes, chacun aura la possibilité de demander sa migration vers la fibre auprès de son opérateur téléphonique. Vous serez informés en temps utile de l'avancement des opérations et du calendrier de raccordement. Vous pouvez également avoir de plus amples renseignements sur le site : nathd.fr.

Nouveaux habitants

Dans le but de faire connaissance, et de pouvoir vous contacter pour diverses formalités, les personnes nouvellement arrivées sur la commune, propriétaires ou locataires, sont invitées à venir se faire connaître à la mairie. Nous vous remercions par avance.

Déchets verts, déchetteries, écopoints

Une convention pour le prêt de matériel de broyage de déchets verts est en cours de finalisation avec le SY-DED. Même si les modalités de fonctionnement ne sont pas encore définies pour le moment, les personnes intéressées par ce service sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat.

Concernant les encombrants, outre les collectes trimestrielles, l'accès aux déchetteries de l'ensemble du département est possible grâce à votre carte. Si vous n'en avez pas encore, vous pouvez vous la procurer auprès du SY-DED (tel : 05 55 12 12 87 ou par internet à l'adresse suivante : [https://www.syded87.org/images/3 TRIER/ACCES_DIRECT/RECYPART.pdf](https://www.syded87.org/images/3_TRIER/ACCES_DIRECT/RECYPART.pdf))

Retrouvez sur le site du SYDED, les horaires en téléchargement : <https://www.syded87.org/fr/ma-decheterie>

Magnac-Laval

Du mardi au samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15

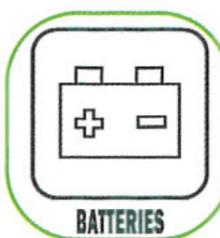
Route du Dorat
 06 24 85 41 88

Saint-Bonnet de Bellac

Du mardi au samedi : 14h-17h15

Le Bourg
 06 03 06 59 67

DECHETS ACCEPTES



12, avenue Jean-Jaurès - B.P. 29 - 87300 BELLAC
Téléphone 05 55 60 09 99 - Télécopie 05 55 68 08 47
Courriel : cchautlimousin@wanadoo.fr

MAXIMUM

Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Mail : maximum87@orange.fr

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les tôles en fibrociment
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales.

L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.